

## COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 20 mars 2012

L'an deux mil douze, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre D'Alvey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2012

Présents : Mesdames Madeleine MIEGE, Elisabeth CARRICO, Irma LIPPKE, Messieurs Jean-Claude BRUSCHETTA, Michel REVEYRON, Paul-Henri GALVIN.

Absents : Perrine LEBLANC ayant donné pouvoir à Christophe COTTAREL ; Gérard REVEYRON, Jean VEUILLET, Jérôme BROCHIER.

### COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte administratif 2011 qui peut se résumer ainsi :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011**

Charges générales	40 766 €
Charges de personnel	13 364 €
Atténuation de produits	13 869 €
Autres charges de gestion courante	93 025 €
Charges financières	398 €
<b>Excédent 2011</b>	<b>178 697 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>340 120 €</b>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011**

Excédents antérieurs reportés	88 489 €
Atténuation de charges	60 €
Produits des services	33 868 €
Impôts et taxes	111 475 €
Dotations et subventions	79 110 €
Autres produits de gestion courante	26 965 €
Autres produits exceptionnels	153 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 120 €</b>

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011**

Déficit reporté	89 934 €
Reversement TLE CCY	1 361 €
Emprunt et dettes assimilées	8 897 €
VOIRIE	31 500 €
ACQUISITION TERRAIN	60 225 €
LOGICIEL	1 298 €
SALLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	5 786 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 000 €</b>

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2011**

FCTVA	16 275 €
TLE	1 415 €
Dotations, fonds divers et réserves	144 934 €
Dépôts et cautionnements	1 030 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>35 346 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199 000 €</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

→ Affectation obligatoire pour couverture d'autofinancement de 53 846.61 € au compte 1068

→ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement de 124 850.35 € au compte 002

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Après délibération l'assemblée ne vote pas d'augmentation des taux d'imposition qui restent comme suit :

Taxe d'habitation : 11.69 %

Taxe foncière bâti : 10.86 %

Taxe foncière non bâtie : 76.08 %

Cotisation foncière des entreprises : 21.04 %,

et vote le budget primitif qui pourrait se résumer comme suit :

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012**

Charges générales	60 246 €
Charges de personnel	14 730 €
Atténuation de produits	14 000 €
Virement à la section de fonctionnement	138 000 €
Autres charges de gestion courante	97 700 €
Charges financières	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 876 €</b>

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012**

Excédents antérieurs reportés	124 850 €
Produits des services	1 225 €
Impôts et taxes	95 961 €
Dotations et subventions	77 840 €
Autres produits de gestion courante	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 876 €</b>

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012**

Déficit reporté	53 847 €
Reversement TLE CCY	708 €
Emprunt et dettes assimilées	5 250 €
VOIRIE	53 000 €
CIMETIERE	11 000 €
ACQUISITION TERRAIN	65 744 €
LOGICIEL	1 298 €
BATIMENT COMMUNAUX	15 000 €
SALLE MULTI ACTIVITES	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 847 €</b>

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012**

Virement de la section de fonctionnement	138 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	58 847 €
Dépôts et cautionnements	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 847 €</b>

## **CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote comme suit les participations aux organismes de regroupement pour l'année 2011 :

■ Ecole de Novalaise	18 032,00 €
■ Ecole de Traize	61 968,00 €

## **SUBVENTIONS 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote comme suit les subventions accordées pour l'an 2012

■ Association IDEAL	80 €
■ Yoga St Pierre d'Alvey	80 €
■ Fédération recherches médicales	150 €
■ Saint Pierre animation Noël 2011	450 €
■ Saint Pierre animation Noël 2012	500 €
■ Divers	140 €

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CGFPT DE LA SAVOIE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Mr le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Il précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle correspondant à un pourcentage de la masse salariale de la collectivité adhérente d'un montant de 0.33 % qui reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la Commune.

### **REGULARISATION PARCELLE B 358**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle B 358 avait été cédée à la commune afin de garantir l'accès au château d'eau.

Actuellement Madame MAGNIN Claudette épouse JANIN est toujours propriétaire et a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaire au dossier

### **PROJET SALLE MULTI ACTIVITES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité l'aide du Conseil Général pour élaborer un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'opération citée en objet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Valide le principe de consultation de maîtrise d'œuvre
- Décide de présenter le projet dans sa globalité (pas de tranche conditionnelle)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

### **ACQUISITION TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle que pour acquérir le terrain situé derrière la mairie, la commune a signé en avril 2010 une convention de portage de 4 ans avec l'EPFL.

Afin de réduire les coûts du portage, Monsieur le Maire propose à son Conseil de procéder au remboursement d'une partie du capital restant.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de rembourser l'EPFL pour un montant de 65 522.70 €.

Les 65 522.70 € se décomposent comme suit :

- 3 863.86 € pour les intérêts
- 61 658.84 € pour le capital

## QUESTIONS DIVERSES

→Elections présidentielles

Pour le bon déroulement des élections présidentielle qui auront lieu dimanche 22 avril 2012 (et dimanche 6 mai 2012 pour le second tour), il convient d'établir un planning de permanence durant les horaires d'ouvertures du bureau de vote (8h00 / 18h00)

⇒ dimanche 22 avril 2012

<u>Horaires</u>	<u>Permanence</u>
8h - 11h30	- Christophe COTTAREL - Madeleine MIEGE - Paul-Henri GALVIN
11h30 - 14h30	- Jean-Claude BRUSCHETTA - Jean VEUILLET - Irma LIPPKE
14h30 - 18h	- Elisabeth CARRICO - Paul-Henri GALVIN - Michel REVEYRON

⇒ dimanche 6 mai 2012

<u>Horaires</u>	<u>Permanence</u>
8h - 11h30	- Christophe COTTAREL - Madeleine MIEGE - Jérôme BROCHIER
11h30 - 14h30	- Jean-Claude BRUSCHETTA - Jean VEUILLET - Irma LIPPKE
14h30 - 18h	- Elisabeth CARRICO - Gérard REVEYRON -Michel REVEYRON

→ FFN (Fond Forestier National)

Dans les années 60, le FFN prêtait des fonds aux communes dans le cadre des plantations de sapinières.

D'après l'ONF, le FFN aurait attribué de l'argent à la commune de St Pierre d'Alvey.

Cette somme n'aurait visiblement pas été remboursée en totalité.

Nous avons demandé à la trésorerie de faire des recherches et à l'ONF de ressortir les documents contractuels.

Ce point reste à éclaircir.

→ Columbarium : Le columbarium a été installé, reste plus que les finitions à faire. Monsieur le Maire charge la commission de présenter un dossier afin d'aiguiller le conseil sur le règlement à mettre en place et sur les tarifs de concession à appliquer.

→ Délégué culture : La Communauté de Commune de Yenne met en place une commission culture. M. Paul-Henri GALVIN sera le représentant de la commune de St Pierre d'Alvey.

Fait et affiché le 27 mars 2012

Le Maire

Christophe COTTAREL